

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 45

Artikel: Un dernier mot sur le Beutezug
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c. ; de la Suisse, 20 c. ; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

AVIS. — *Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1895, recevront ce journal gratuitement durant les mois de novembre et décembre de l'année courante. — Prix de l'abonnement : Pour la Suisse, fr. 4,50 ; pour l'étranger, fr. 7,20.*

Echos de la campagne de 1870-71.

Sous ce titre, on nous écrit les lignes suivantes :

« C'était dans l'hiver de 1870-71 ; une épaisse couche de neige couvrait le sol. La principale préoccupation des habitants du Jura neuchâtelois consistait à s'enquérir des mouvements des troupes suisses et françaises qui avaient lieu sur notre frontière nord-ouest, en-deçà et au-delà du Doubs.

» — Ont-ils de la chance, ces *Chaux-de-fourniers* ! s'écriait un habitant de la bonne ville du Locle, au milieu d'un groupe de ses concitoyens ; ils ont actuellement à loger un bataillon, et un bataillon vaudois, encore ! tandis que nous, ici, n'avons eu, jusqu'à aujourd'hui, aucun confédéré à héberger.

» — En effet, dirent ceux qui l'écoutaient, il faut absolument aviser à ce que nous ayons le plaisir de recevoir ces braves soldats.

» Ils tenaient tout particulièrement à loger des Vaudois, pour lesquels ils avaient les plus vives sympathies, et chez lesquels nombre de Neuchâtelois avaient été si cordialement reçus en diverses circonstances.

» Quelles démarches les gens du Locle firent-ils à ce sujet ? Intervinrent-ils auprès de l'état-major cantonné à la Chaux-de-Fonds ? Nous l'ignorons. Le fait est qu'ils arrivèrent à la réalisation de leurs vœux.

» Donc, un beau matin, il n'était bruit dans la ville du Locle que de l'arrivée d'un bataillon vaudois d'élite, dont le numéro m'échappe, et qui devait faire son entrée vers trois ou quatre heures de l'après-midi.

» Inutile de dire que ce jour-là les montres sommeillèrent dans leurs cartons, et que les habitants de cette ruche montagnarde délaissèrent leurs établis

et leurs ateliers avec un enthousiasme unanime !

» La *Fanfare militaire*, une des meilleures musiques de la Suisse, comme vous le savez, fut invitée à se porter à la rencontre du bataillon, en dehors de la ville.

» Et la *Fanfare* en grande tenue, escortée par une bonne partie de la population, était déjà arrivée au pied du Crêt du Locle, sur la route de la Chaux-de-Fonds, lorsqu'une estafette vint, à bride abattue, la prier de rétrograder, le bataillon arrivant par la voie ferrée.

» Il n'était que temps ; elle arriva cependant juste à point à la gare pour se mettre en tête du bataillon et l'escorter en ville.

» Après la distribution des billets de logement, qui fit bien des mécontents, — chacun voulant avoir son soldat, — nos troupiers prirent possession de leur domicile. — Et après s'être bien restaurés, ils se rendirent, accompagnés de leurs hôtes, au *Cercle de l'Union républicaine*, vaste local situé dans l'hôtel des postes, où une vraie fête de famille les réunit tous, du moins les militaires et une partie des bourgeois ; mais un assez grand nombre de ceux-ci ne purent y pénétrer faute de place.

» La musique, les discours, les chants et les toasts se succédèrent jusqu'à une heure très avancée. Jamais plus fraternelle et plus joyeuse soirée... Comme ce *petit-gris* de Neuchâtel était pétillant !

» Le lendemain, un de nos bons Vaudois, appuyé sur le bras de son bourgeois, et se promenant en ville, lui dit tout à coup :

» — Dites donc, bourgeois, est-ce qu'on ne pourrait pas retourner un moment dans cette grande pinte ?

» *Un contemporain.* »

Un dernier mot sur le Beutezug.

Nous avons pu nous convaincre, depuis plusieurs mois, que sur cent personnes, plus de quatre-vingts ignoraient l'origine et la vraie signification du mot *Beutezug*, qui revenait à chaque instant dans la conversation ainsi que dans les divers journaux de notre pays.

Eh bien, avant que le *Beutezug* passe complètement dans l'oubli, ensuite de

l'enterrement de première classe que nous lui avons fait dimanche dernier, donnons à nos lecteurs la signification exacte de ce mot, d'après un philologue, correspondant du *National suisse* :

« *Beutezug* est composé de deux mots : *Beute*, qui signifie butin, et *Zug*, expédition.

» *Beute* et *butin* ont la même origine. Ces mots viennent tous deux du radical vieux haut allemand *Bût*, néerlandais *buit*.

» *Zug* vient du verbe *ziehen*, qui signifie tirer, mais aussi avancer, marcher, etc.

» Il est intéressant de comparer les mots allemands *Zug* et *ziehen* avec les mots néerlandais *trek* et *trekken*, qui ont la même signification.

» Or *trek*, synonyme de *Zug*, est parfaitement employé en français. Les géographes connaissent les *treks des Boers du Transvaal*, c'est-à-dire les expéditions de ces descendants des Hollandais fuyant la domination anglaise et cherchant de nouvelles terres pour s'établir au centre du Sud africain.

» D'ailleurs *tirer*, en français, veut aussi parfaitement dire *marcher, avancer, s'acheminer*. Le dictionnaire de l'Académie donne en effet ces exemples : *Tirer de ce côté ; Tirer de long ; Tirer au large.*

» *Beutezug*, formé de *Beute* et de *Zug*, signifie donc une expédition faite en vue d'une *razzia*, une expédition faite dans l'intention d'en rapporter du butin, de dépouiller quelqu'un.

» Aussi appelait-t-on *Beutezüge*, les campagnes, les expéditions que faisaient autrefois les Urais et autres vieux Suisses au-delà des monts, dans le Milanais, pour en rapporter du butin. »

Aujourd'hui, il n'est plus question, pour les cantons alpestres, de faire leurs *Beutezüge* en Italie. Cela leur coûterait cher. Mais, pour ne point perdre leurs habitudes de rançonner les gens, ils ont imaginé l'initiative des deux francs. Ils marchent à l'assaut de la caisse fédérale, — remplie par d'autres, — et font ainsi une véritable expédition de pirates, un *Beutezug* en règle.

D'où le nom allemand donné à l'initiative sur laquelle nous nous sommes prononcés le 4 novembre.

On nous a demandé d'analyser, outre le mot *Beutezug*, le mot *Beutezügler*.

Après ce que nous avons dit plus haut, cette seconde explication est à peine nécessaire.

Donnons pourtant à ce sujet les gloses de notre ami le philologue :

« *Zügler*, au lieu de *Zieher*, est le dérivé barbare de *Zug*, et désigne la personne qui fait l'action de *ziehen*, comme le néerlandais *trekker* désigne la personne qui fait l'action de *trekken*, qui prend part à un *trek* de Boers.

» Les *Beutezügler* sont ceux-là qui font le *Beutezug*, qui vont à la recherche du butin.

» On pourrait traduire ce mot par *pirates, forbans*. »

Une expérience communiste.

Sous le gouvernement de Juillet, la plupart des ouvriers républicains de Lyon étaient communistes.

Le communisme est, de toutes les conceptions, la plus simple, puisque l'Etat qu'elle cherche à réaliser a été le premier de l'humanité. Elle présente une générosité pleine de séductions : chacun pour tous, tous pour chacun.

Sébastien Commissaire, ouvrier lyonnais, devint représentant du peuple en 1849. Il considéra que c'était pour lui un devoir de prendre part au mouvement du 13 juin 1849. Condamné à la déportation, il fut transféré à Belle-Ile où il se trouva avec deux cent cinquante électeurs dont beaucoup étaient communistes.

Les plus dévoués formèrent le projet de tenter un essai de communauté dans la prison même. Plusieurs réunions eurent lieu, des statuts furent rédigés et adoptés par les adhérents.

Les sociétaires s'engagèrent à verser au compte du trésorier tout l'argent qu'ils avaient au greffe de la prison et celui qu'ils recevraient par la suite. Ils s'engageaient à confectionner des objets en paille, des chaussons ou tout autre travail. Tous les objets fabriqués devaient être vendus au profit de la communauté, les sociétaires ne devant aucun pécule individuel. En échange, les membres de la communauté devaient recevoir chaque jour, aux frais de la caisse sociale, un demi-litre de vin ou un quart de litre, selon l'importance du fonds commun; les fumeurs et les priseurs recevaient du tabac pour leur consommation; du papier et des timbres-poste étaient mis à la disposition des sociétaires qui voudraient correspondre avec leurs familles. Le travail et les repas avaient lieu en commun.

« Au début, les sociétaires étaient tous contents : la caisse était bien garnie; quelques citoyens avaient fait des versements relativement considérables.

» Le deuxième mois, les ressources baissaient, il fallut diminuer les rations de vin et de tabac.

» Le troisième mois, la Société périssait, puis elle se disloqua et s'effondra complètement. »

M. Sébastien Commissaire, qui, quoique

communiste, savait se rendre compte des faits, explique fort bien les motifs de ces deux phases.

« Un certain nombre d'individus ne s'étaient mis de la Société que dans l'espérance d'avoir du vin et du tabac; aussitôt que les distributions cessèrent, ils se retirèrent.

» Beaucoup de sociétaires recevaient chaque mois de leurs familles une somme de dix, quinze, vingt francs et même davantage, pour subvenir à leurs besoins.

» Aussitôt qu'ils furent organisés en société, ils écrivirent à leurs parents de réduire de moitié ou de supprimer leurs envois mensuels, la caisse sociale devant leur fournir du vin, du travail, etc.

» D'un autre côté, le travail ne se faisait ni aussi bien, ni aussi vite que du temps où chaque sociétaire travaillait pour son compte.

• Cet essai de communauté, suivi bientôt d'insuccès, contribua à décourager quelques citoyens, et fit perdre aux idées communistes un terrain qu'elles ne regagnèrent jamais dans la prison. »

L'administration de la prison avait mis à la disposition des trente détenus du petit quartier un préau. C'était le cas d'essayer la culture en commun. Pas du tout, il fut décidé que si une partie était réservée pour la promenade, l'autre serait divisée en trente parts, dont chacun pourrait faire un petit jardin ou qu'il pourrait céder, s'il n'avait pas de goût pour l'horticulture. Sur les trente détenus, la moitié aliéna sa propriété.

Voilà un essai communiste, tenté par des hommes convaincus, relaté par un ancien communiste de Lyon.

Il y a encore beaucoup de millions d'hectares inoccupés sur la surface du globe. Les partisans de la doctrine communiste feraient bien d'aller sur un coin disponible fonder une nouvelle Icarie et s'assurer par une expérience limitée de la possibilité de soumettre un pays comme la France au collectivisme

(*Almanach du Bonhomme Richard.*)

YVES GUYOT.

Défense de parler au pilote.

Tel est l'écriveau qui se lit sur le pont de tous nos bateaux à vapeur. — Nous avons vu des passagers exprimer leur étonnement de ce qu'il n'était pas permis d'échanger quelques mots avec le pilote et de lui demander un simple et court renseignement. Elles ne s'expliquaient pas la rigueur de cette défense, dont chacun, cependant, doit comprendre la nécessité.

Le pilote ou timonier a pour mission — on le sait — de rectifier la marche du navire et de le maintenir dans la bonne route. A cet effet, ses yeux sont constamment fixés sur le cadran de la boussole. Aussitôt que l'aiguille aimantée, dont la position est indépendante du mouvement du navire, vient à faire un écart à droite ou à gauche, il comprend que le navire, ayant dévié dans le sens opposé, c'est le moment d'intervenir. Il donne alors un tour de roue dans la direction voulue et voilà la correction faite.

Le pilote n'a pas le droit de dormir,

ni de rêver, ni de bayer aux corneilles, ni de se laisser distraire ou séduire par quoique ce soit. Ce n'est donc pas pour d'autres raisons qu'on interdit aux passagers de lui adresser la parole.

Par contre, le pilote n'a aucune initiative à prendre; il n'a qu'à se conformer aveuglément aux indications de la boussole, dont il n'est pour ainsi dire que l'appendice et le complément.

C'est la boussole qui commande: le pilote obéit comme une machine.

La grande muraille.

La guerre entre la Chine et le Japon a beaucoup fait parler de cette fameuse muraille de la Chine au sujet de laquelle nous n'avons eu jusqu'ici que des récits légendaires. Nous voyons du reste que l'armée japonaise ne s'en fait aucun souci.

Il est maintenant démontré que cette muraille telle qu'elle a été décrite n'existe pas et n'a jamais existé, témoins les renseignements exacts qui nous sont donnés à ce sujet par l'abbé Larrieu, ancien missionnaire en Chine.

Cette muraille part du golfe Leo-Tang ou Mer Jaune, à quelque distance de la côte, de laquelle, par un temps serein, il est facile de l'apercevoir. Cette première partie est généralement désignée par l'expression de *ligne de pieux*. C'est en effet ainsi qu'elle commence; il n'y a là aucun ouvrage de maçonnerie.

De ce point elle court de l'ouest à l'est jusqu'à 112° de longitude environ. Là elle s'infléchit; parvenue à peu près à la latitude de Pékin, elle remonte vers le nord et s'arrête bientôt au point de rencontre avec le Hoang-Ho, cours d'eau assez important, puis elle suit la limite nord du Konsu et se termine au désert du Gobi.

Cette dernière portion, qui constitue au moins la cinquième partie de la Muraille, se compose de simples terrassements, c'est-à-dire qu'elle n'existe plus.

Dans certaines descriptions, on mentionne encore une nouvelle Muraille indiquée aussi sur quelques cartes. L'abbé Larrieu en parle et la traite avec le même dédain que la grande. Elle va de la limite occidentale du Tcheli à la limite orientale du Shensi; elle représente à peu près une courbe dont les extrémités rejoignent deux points de la Grande Muraille.

L'espace enfermé ainsi entre les deux ouvrages paraît devoir être regardé comme un vaste camp retranché destiné aux concentrations des troupes au moment des invasions tartares.

L'unité du plan, l'homogénéité des matériaux n'existe pas.

Il y a réellement des parties assez élevées et assez larges pour que six ou sept cavaliers puissent s'avancer de front, mais ailleurs l'élévation et la longueur sont beaucoup moindres.

Il existe une quantité considérable de tours quadrangulaires assez rapprochées les unes des autres pour rendre possible la propagation des signaux; elles sont surtout placées sur les hauteurs voisines des défilés les plus accessibles à l'ennemi.